



***IDENTIFICATION DES VARIABLES ENVIRONNEMENTALES REGISSANT  
LA REPARTITION DES MOULES PERLIÈRES SUR LE SITE NATURA  
2000 FR8302040 "RIVIERES A MOULES PERLIÈRES DE L'ANCE  
DU NORD ET DE L'ARZON"***

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
(ARTICLE 27 DU DECRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016  
RELATIF AUX MARCHES PUBLICS)**

**CAHIER DES CLAUSES  
TECHNIQUES PARTICULIERES**

***25 mars 2019***

**Le présent cahier des clauses techniques particulières comporte 3 pages.**

## Article 1 – CONTEXTE

Le site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon » couvre une surface de 396 ha pour un linéaire de 150 km et concerne le territoire de 14 communes réparties sur trois départements différents (Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Loire).

D'après les recensements effectués entre 1998 et 2001, la population de Moules perlières de l'Ance du Nord était l'une des plus importantes d'Auvergne (6 500 individus), et l'une des rares où la présence de jeunes était avérée (G. COCHET, 2001). Une étude menée en 2018 dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 a révélé une diminution de plus de la moitié des effectifs de l'espèce sur ce cours d'eau (S. VRIGNAUD, 2018). Le très faible nombre de juvéniles trouvés indique que la population est aujourd'hui fonctionnellement éteinte. Sur l'Arzon, les données antérieures disponibles n'ont pas permis de chiffrer la régression des effectifs, mais celle-ci semble bien effective dans la partie aval.

Il convient à présent d'identifier les facteurs explicatifs de cette situation, afin d'adapter les orientations de gestion sur le site Natura 2000.

En 2019, le Parc naturel régional Livradois-Forez, structure porteuse de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon », confiera au prestataire une étude des variables environnementales régissant la répartition des Moules perlières sur ce site Natura 2000.

Le présent cahier des charges technique a pour objet de préciser les prestations confiées par le Parc au titre du budget 2019, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre et de réalisation.

## Article 2 – CONTENU DES MISSIONS

Le prestataire se chargera d'identifier les variables environnementales potentiellement explicatives de la régression des moules perlières sur le site Natura 2000, d'évaluer leur importance et de les hiérarchiser.

## Article 3 - RENDU ET ENGAGEMENTS

Le prestataire assurera son intervention conformément au programme prévisionnel ci-dessus.

Le prestataire remettra au Parc un rapport intermédiaire **au plus tard le 16 septembre 2019**, le comité de pilotage du site Natura 2000 se réunissant à l'automne 2019 (date non fixée à l'heure actuelle).

Le prestataire remettra au Parc un rapport détaillé constituant le bilan technique et financier de son intervention **au plus tard le 15 novembre 2019**. Le rapport comprendra notamment :

- une présentation de l'ensemble des résultats obtenus ;
- l'ensemble des relevés de terrain effectués et leur localisation ;
- un résumé de la mission, des résultats et de leur analyse (1 page).

Le rapport correspondant à cette mission sera fourni en trois exemplaires papier couleur, dont un reproductible, et une version informatique sur CD Rom (version Word et PDF, photographies en format jpeg). La version informatique (cartographie et données) devra être compatible avec ArcGis. Le logo du Ministère de la Transition écologique et solidaire, financeur de l'opération, figurera sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

Obligations concernant les données cartographiques et les études :

- les résultats des prospections seront saisis directement dans la base de données naturalistes du Parc (SICEN) ;

- les photographies illustrant le rapport de suivi pourront être exploitées par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image ;
- le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage des études dans toute communication interne ou externe.
- le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées des études ou des données cartographiques.

(\*) Logos des financeurs de l'opération devant figurer sur les rapports :

